



## MAIRIE DE LA GRAVE - LA MEIJE

LA FEUILLE DE CHOU

### **BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION N°6**

#### **JANVIER / FEVRIER 2021**

Bien que nous ayons appelé 2021 de tous nos vœux, force est de constater que les difficultés que vivent bon nombre de nos concitoyens ne sont pas encore derrière nous.

Malgré aussi, les aléas climatiques qui ont frappé la Commune lors de l'avalanche du Tabuchet, il nous faut maintenant préparer sans tarder, le lendemain, la reprise et la relance des activités essentielles à la vie et au développement de notre Pays de la Meije.

Des aides et des subventions sont d'ores et déjà proposées aux Communes qui souhaitent investir dans cette relance. A nous maintenant de positionner des projets de développement structurants qui peuvent être subventionnés par le plan de relance mis en place par l'état, la région et le département.

#### **Avalanche du Tabuchet :**

La Commune a demandé à bénéficier de l'inscription en catastrophe naturelle afin de couvrir une partie de l'indemnisation des dégâts, tandis que les équipements sportifs de l'Arboretum (jeux d'enfants et courts de tennis) sont déjà couverts par nos assurances.

Une grande partie de surface forestière a été endommagée par le souffle de l'avalanche, et un travail important sera à entreprendre avec la collaboration des services de l'Office National des Forêts pour réhabiliter le site. Sont prioritaires les secteurs de la Romanche et de l'Arboretum. En effet, nous ne pouvons-nous permettre un risque d'embâcles sur le cours d'eau, pouvant occasionner des dégâts importants en aval et nous devons au plus vite mettre en sécurité le jardin de l'arboretum, très fréquenté dès les beaux jours. Le bois qui sera retiré sera destiné à l'affouage pour la population. Nous devons cependant faire appel à une entreprise de bûcheronnage pour ces opérations qui peuvent s'avérer dangereuses, (nombreux arbres de grande hauteur, en partie déracinés, en équilibre, fendus ou sous tension) et nécessitant du matériel spécifique. (pelle mécanique avec grappin et broyeuse de branches). Il faudra également retirer les souches de tous les arbres abattus et procéder à la mise en copeaux de toutes les branches et ramures non exploitables. Le bois exploitable pour le chauffage sera entreposé à proximité des courts de tennis et distribué aux affouagistes. Pour le secteur de la rive gauche de la romanche, les arbres (trembles, frênes et bouleaux de moindre hauteur) seront coupés et retirés à

un mètre de la berge et pourront être exploités sur place par les bénéficiaires de l'affouage. Pour les secteurs de côte noire et chal vachère, le bois sera vendu en l'état à des bûcherons, pour faire du bois d'œuvre, du bois de chauffage déchiqueté ou des pellets.

#### Office National des Forêts :

La Commune dispose de ressources forestières intéressantes mais pour qu'une forêt soit en bonne santé il faut l'entretenir et la régénérer. C'est pour cela que nous entreprendrons cette année, avec le concours de l'ONF, des opérations de nettoyage dans les anciennes coupes effectuées il y a une vingtaine d'années. Il s'agira de dégager les arbres et les essences nobles (mélèzes et feuillus) et éliminer les espèces invasives. Avec le réchauffement climatique une tendance s'amorce, soit la remontée des feuillus tandis que le mélèze qui souffre des fortes chaleurs colonise lui aussi, des terrains plus en altitude. Le bois exploitable chez nous reste essentiellement le mélèze. Il est de qualité médiocre dans la combe mais il pourra servir pour la filière bois énergie (bois déchiqueté ou pellets pour les chaudières urbaines). Les coupes désignées par l'ONF sont vendues à des forestiers et peuvent rapporter à la Commune entre 8000 et 10 000 € par an. Dans le secteur de la Pierre Farabo, les mélèzes sont de meilleure qualité et peuvent être vendus comme bois d'œuvre, mais il faudra aménager une piste pour l'exploiter. Cette piste qui serait créée par l'ONF en collaboration avec le Parc des Ecrins, via des subventions aurait le double avantage de pouvoir exploiter le bois mais aussi de restaurer le pont de la Béous et de proposer un passage en sécurité aux skieurs. Cette piste serait fermée à toute circulation et végétalisée à la fin de l'exploitation. Les coupes d'affouage destinées exclusivement aux habitants de la Commune seront pérennisées.

#### Internet :

En attendant le déploiement de la fibre optique, il est possible d'augmenter son débit internet car des travaux ont été effectués par Orange pour améliorer le débit du nœud de raccordement de La Grave. Donc pour les personnes qui le souhaitent, il est possible de contacter son opérateur pour passer de l'ADSL au VDSL et augmenter son débit de 40 % environ.

#### Déneigement, Stationnement :

Vous avez pu constater que nous nous efforçons d'améliorer le déneigement dans la Commune, car des rues ou des parkings qui n'étaient pas déneigés les hivers précédents l'ont été cette année. Ce déneigement supplémentaire n'est effectué que lorsque le déneigement principal est terminé. Nous rappelons à tous que lorsque un déneigement important doit être effectué dans les voies souvent étroites de nos villages et quand ces travaux de déneigement ont été signalés par panneaux et ou flyers sur vos véhicules, Il convient effectivement de retirer vos véhicules pour faciliter le déneigement. Il serait regrettable pour tous, d'avoir à verbaliser ou à mettre en œuvre la fourrière pour des véhicules qui empêcheraient le passage des engins. Nous remercions aussi les

personnes qui déneigent dans leur rue avec des moyens personnels. Cependant dans la mesure où ces personnes ne peuvent évacuer les tas de neige qui en résultent, ce déneigement volontaire n'est autorisé qu'entre six heures et neuf heures du matin, afin que les employés du SIVOM puissent lors de leur passage évacuer les tas de neige qui peuvent parfois obstruer des rues ou gêner la circulation des véhicules et des piétons.

Le stationnement sur la voie publique, sur les parties communales n'est pas autorisé plus de sept jours consécutifs au même endroit, ce qui constitue l'infraction de stationnement abusif (35€ d'amende). Nous comprenons que certains véhicules de type camping-car, agricoles etc ... ne sont pas utilisés régulièrement ; nous réfléchissons donc à désigner dans chaque village, aux possesseurs de ces véhicules, des parkings longue durée. Cela permettra à nos habitants comme à nos visiteurs de bénéficier de quelques places supplémentaires en attendant que nous puissions améliorer notablement le stationnement.

### Enquêtes Publiques :

L'enquête publique liée au permis de construire du téléphérique de la Girose est reportée du fait du retard pris dans la délivrance de certains avis (CCB, DREAL, ABF).

L'Enquête publique liée à la révision du Plan Local d'urbanisme (PLU) est lancée et aura lieu du 22 mars 2021 au 22 avril 2021. (Voir documents en annexe).

### Urbanisme et projets :

Malgré quelques aléas administratifs, le permis de construire du futur Centre de Secours devrait être délivré prochainement.

L'instruction des permis de construire du téléphérique de la Girose et du restaurant d'Altitude de 2400 mètres sont en cours. Notre partenaire SATG nous indique également qu'il prépare également son projet de tyrolienne du Pylone 1 du téléphérique jusqu'à la gare de départ à La Grave.

La création d'un parking souterrain à étages avec aménagement d'un petit amphithéâtre, d'un mur d'escalade et d'une petite cascade de glace sur le dessus est à l'étude et pourrait bénéficier de subventions. Ce parking serait implanté dans l'anse sous l'hôtel Castillan au niveau du téléphérique.

L'instruction du permis de construire de la centrale hydro-électrique du Maurian par GEG, Gaz électricité de Grenoble est en cours.

Un projet de centrale hydro-électrique à l'Orcière est à l'étude.

La révision du Plan Local d'Urbanisme est en cours, la révision de ce document permettra en complément du Schéma de Cohérence du Territoire du Briançonnais (ScoT), de pouvoir réaliser de nouvelles implantations, comme notre projet immobilier des Terrasses qui sera réservé à construire des habitations pour des personnes qui souhaitent travailler et vivre au Pays. Les secteurs constructibles dans notre commune

sont assez réduits et concernent quelques terrains à proximité des villages, une zone dite touristique dans la continuité des balcons de la Meije, deux zones réservées à l'hébergement aux Terrasses et au Chazelet, et une zone d'activités artisanales entre les Fréaux et La Grave.

Pour nos bâtiments communaux à réhabiliter, nous avons décidé de conserver la grande école de La Grave afin de louer les locaux à des associations culturelles, Messian, Aïda et aux personnes souhaitant organiser des stages ou évènements.

Nous avons lancé un appel d'offre pour la location du logement au-dessus de la petite école et nous lançons prochainement un appel d'offres pour la création d'un restaurant au rez de chaussée de la petite école afin de revitaliser le haut du village.

L'école de Ventelon va faire l'objet d'une demande de subventions pour la réfection de la toiture, de l'isolation, du chauffage, de la plomberie et de l'électricité. A l'étage nous voulons créer deux appartements en duplex de 80 mètres carrés chacun avec les chambres dans les combles. Ces deux appartements seront destinés à la location. Au rez de chaussée nous conservons une salle de réunion pour les villages de Ventelon et les Hieres. Cette salle sera complétée par des sanitaires et une petite cuisine. Elle pourra donc être louée pour des fêtes, des anniversaires etc ...

L'appartement au-dessus de la Poste devra être scindé en deux parties, l'une destinée à agrandir les bureaux de la Mairie et l'espace d'archivage, l'autre partie pourrait être destinée à un espace de travail partagé (nous attendons une offre dans ce sens) ou à aménager un appartement destiné à la location.

Les bâtiments qui devraient être mis en vente seraient :

- l'ancienne mairie au Chef-Lieu,
- L'école du Chazelet devrait être vendue pour réaliser un centre de vacances, la salle du rez de chaussée pourrait toujours être louée pour des réunions par les habitants du Chazelet ou des associations auprès du futur propriétaire.

### Travaux :

Nous sommes en train de finaliser avec l'aide du département le dossier de subventions pour la réfection du mur du cimetière du Chazelet et nous pensons pouvoir démarrer les travaux dès le printemps.

### Patrimoine :

Le marché de réfection des fontaines lancé par l'ancienne municipalité sera finalisé cette année et les travaux pourront commencer au printemps. Il en sera de même pour la restauration du Porche de l'église des terrasses.

Suite à la vente du rez de chaussée du four des Hières, vente qui a rapporté à la Commune la somme de 60 000 €, nous avons fait la promesse aux habitants que cet argent serait destiné à la restauration du Moulin de Valfroide. Ce sera bientôt chose faite

car le dossier de cette restauration est bien avancé et permettra avec les subventions obtenues de réunir la somme de 140 000 € pour ce programme.

### Eau et Assainissement :

Ce sujet engendre de nombreuses demandes ou remarques de la part de la population comme des résidents secondaires ou des entreprises. Les rectifications d'erreurs que vous nous avez signalées sont en cours de traitement. Les travaux de raccordement des derniers hameaux non reliés à la station d'épuration vont reprendre cette année. La prochaine étape sera la remontée des eaux usées sur le collecteur des Terrasses. Resteront à relier les hameaux de Ventelon et des Hieres.

Nous allons engager rapidement la réfection du réservoir du Chazelet et des Terrasses, cet ouvrage sous dimensionné par rapport au risque incendie doit être agrandi et déplacé, de manière notamment à permettre au Département de déplacer la route pour prévenir un risque d'effondrement au niveau de l'oratoire des Portes.

Les compteurs devraient suivre également et permettront à chacun de payer ce qu'il consomme. L'assainissement sera calqué sur vos consommations mais restera d'un coût élevé au regard des travaux restant à effectuer pour relier tous les villages à la station d'épuration. Cette opération compteurs devra permettre aussi de bien différencier les accès. Par exemple pour un hôtel desservi pour la partie professionnelle et pour une partie privée, il sera nécessaire qu'il y ait deux accès qui permettront de fermer ou d'ouvrir l'une ou l'autre des parties. Nous vous rappelons que le forfait pour une ouverture ou une fermeture de vanne est fixé à cent euros.

### Commissions participatives :

Deux personnes se sont déjà déclarées pour travailler au sein de commissions participatives :

Social : Jean François LESAGE

Patrimoine et aménagement du territoire : Jean Max DABOURDY.

D'autres intervenants sont cordialement invités à nous rejoindre et pas seulement sur les sujets énoncés ci-dessus. Nous vous informerons de la mise en place de ces commissions.

### Délibérations Noms de rue :

La délibération a été prise, vous pourrez la consulter en annexe de ce bulletin. Au sein de la même Commune il ne peut y avoir de doublons en matière de noms, même si les rues désignées sont situées dans un hameau différent. Nous avons donc fait au mieux pour les éviter, seules les routes départementales rebaptisées dans les agglomérations portent le même nom aux Fréaux comme au Chef Lieu. La saisie sur l'outil informatique prend beaucoup de temps au secrétariat de mairie et s'accompagnera de la numérotation des habitations en fonction de l'entrée principale du ou des logements. En

effet certaines maisons pourront avoir une adresse sur la rue du dessus pour le logement de l'étage et sur la rue du dessous pour le logement du rez de chaussée. Nous ne manquerons pas de vous associer au processus en cas de doute.

#### Eclairage Public, SIEPB, SYME05 :

Comme nous vous l'avons indiqué le Syndicat Intercommunal d'Eclairage Public du Briançonnais (SIEPB) ne fonctionne plus, contrairement aux autres syndicats du département. Cela semble incompréhensible, notamment du fait que c'est bien le Briançonnais qui engrange le plus de taxes sur l'électricité du fait de l'implantation des nombreuses stations de ski. Avec l'aide du Syndicat Guil Durance nous allons essayer de mutualiser certains moyens mais surtout de bénéficier de leur expertise pour relancer notre syndicat. Une demande de subvention de 100 000 € vient d'être déposée. Actuellement ce sont les Communes du Briançonnais qui paient l'éclairage public alors qu'ailleurs sur le département, les syndicats s'en chargent. Nous essayons pour La Grave et Villar d'Arène de trouver un prestataire pour l'entretien de l'éclairage public au Bourg d'Oisans, plutôt qu'à Briançon ou Sisteron. Avec la relance du syndicat nous comptons réaliser en premier lieu, des opérations pour compléter l'éclairage public partout où il est défaillant sur nos Communes de La Grave et Villar d'Arène.

Le Syndicat Mixte d'Energie des Hautes Alpes (SYME 05) est l'organisme départemental de distribution publique d'électricité. Cet organisme est chargé de financer et de construire les raccordements électriques sur les nouveaux bâtiments, lotissements ... Il a permis notamment de finaliser le raccordement électrique du hameau de Clot Raffin qui sera opérationnel au printemps. Cette année, du fait de la fermeture des remontées mécaniques et de tout ce qui s'y rattache, la part d'investissement annuel de 200 000 € sur le département est rapportée à 100 000 €. Certains programmes sont reportés en 2022 comme l'enfouissement des lignes moyennes tension du Chazelet que nous devons coupler avec la réfection des réseaux humides (eau et assainissement). Le prochain programme que nous pourrions proposer pourrait être par exemple, le raccordement électrique du hameau de Valfroide.

#### Travail de mémoire :

La Mairie souhaite effectuer un travail sur « la mémoire » locale, le souvenir et le passé non pas de façon historique mais plutôt de façon identitaire. Le fil conducteur pourrait se résumer par cette formule : « tout commence par une histoire, alors racontons là »

La finalité étant de récolter un maximum d'informations, de documents, de photos, de témoignages ...

Nous organiserons des rencontres avec les personnes intéressées qui pourraient parler de leurs souvenirs, de leurs origines et de leur parenté, de leur éducation et de leurs valeurs, de leurs rencontres, du quotidien de la vie, bref tout ce qui détermine ou pas le sens d'une vie. Nous avons déjà recensé un certain nombre d'informations à travers les anciens « bulletins de la Meije » et les archives municipales.



A terme et bien sûr avec l'accord des protagonistes, un projet de livre sera mis à l'étude, non pas un énième livre de montagne, d'anthropologie ou autre, mais un vrai bouquin participatif, un document unique de l'histoire des gens du Pays.

Merci d'avance pour votre participation.

Hervé GILBERT

Contact : [herve.gilbert@lagrave-lameije.fr](mailto:herve.gilbert@lagrave-lameije.fr)

Horaires de la Déchetterie :

- Semaine impaires : Mercredi et vendredi 13 H 30 – 16 H 30
- Semaine paires : Mercredi et samedi 13H 30 – 16 H 30

Janvier 2021							
n°	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
53					1	2	3
1	4	5	6	7	8	9	10
2	11	12	13	14	15	16	17
3	18	19	20	21	22	23	24
4	25	26	27	28	29	30	31

Février 2021							
n°	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
5	1	2	3	4	5	6	7
6	8	9	10	11	12	13	14
7	15	16	17	18	19	20	21
8	22	23	24	25	26	27	28

Mars 2021							
n°	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
9	1	2	3	4	5	6	7
10	8	9	10	11	12	13	14
11	15	16	17	18	19	20	21
12	22	23	24	25	26	27	28
13	29	30	31				

Avril 2021							
n°	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
13				1	2	3	4
14	5	6	7	8	9	10	11
15	12	13	14	15	16	17	18
16	19	20	21	22	23	24	25
17	26	27	28	29	30		

Horaires de la Bibliothèque :

- Mardi 15 H 00 - 18 H 00
- Jeudi 09 H 00 – 12 H 00

Médical :

Madame REY Elisabeth, nous a annoncé son arrêt d'activité pour la fin de l'année. Suite à la rencontre des Maires du Territoire du Pays de la Meije avec les membres de la Maison de santé publique de la haute romanche, les maires acceptent de se mobiliser pour participer à la recherche d'un médecin en utilisant les réseaux dont ils disposent. Olivier FONS sera le référent pour les deux communes.

Annexes :

Enquête publique PLU (2 documents)

Délibération pour les noms de rue

Offre de location appartement ancienne école maternelle de LA GRAVE.

Jean Pierre PIC, Maire de La Grave – La Meije



